

1. Pour obtenir votre support de titres de transport sans contact Pass Pass, le formulaire en page 3 est à retourner au **Centre de Relation Clientèle - BP 135 - 59447 WASQUEHAL CEDEX**, accompagné des pièces demandées.
2. Pour charger les voyages sur votre support sans contact, après son obtention par Arc en Ciel 2, vous disposez des 3 moyens suivants :

➤ **PAR CORRESPONDANCE CHEZ Arc en Ciel 2 :**

Un bon de commande sera joint lors de chaque achat : il est à compléter et à retourner avec votre règlement.

➤ **CHEZ LES DEPOSITAIRES Arc en Ciel 2 :**

| | |
|---|--|
| ☞ | ANNOEULLIN : LE TOTEM - Librairie, tabac - 3 Grand' Place - Tél. : 03.20.85.13.06. |
| ☞ | ARMENTIERES : A LA CIVETTE - Café, tabac, loto, presse - 14 Rue Robert Schuman - Tél. : 03.20.77.14.34. |
| ☞ | CYSOING : LA PRESSE DE CYSOING - Presse, librairie, loto - 53 Rue Roger Salengro - Tél. : 03.20.79.46.58. |
| ☞ | DOUAI : LOLLI - 304 Rue de Férin - Tél. : 03.27.98.01.81. |
| ☞ | ESTAIREs : VOYAGES ACCOU - 77 Rue de Lille - Tél. : 03.28.48.83.44. |
| ☞ | LA BASSEE : MARIOT-GAMELIN - Rue de la Paix - Tél. : 03.20.29.22.90. |
| ☞ | LAMBRES LEZ DOUAI : AUTOCARS DOUAIISIENS - 65 Rue de la République - Tél. : 03.27.88.70.66. |
| ☞ | ORCHIES : LAPAGE - 8 Place du Général de Gaulle - Tél. : 03.20.71.67.60. |
| ☞ | PONT A MARCQ : LE MARYLAND - Presse, tabac, loto - 78 Route Nationale - Tél. : 03.20.61.41.15. |
| ☞ | WAHAGNIES : LE TIFFANY - Tabac, loto, presse - 13 Place Jean-Baptiste Lebas - Tél. : 03.20.86.57.52. |
| ☞ | WINGLES : ID VOYAGES - 21 Rue André Pezè - Tél. : 03.21.79.45.79. |

➤ **VIA LE SITE INTERNET : www.arcenciel2.fr** (uniquement pour la carte à puce personnalisée)

GRILLE TARIFAIRE Arc en Ciel 2

| Un voyage = du lieu de montée au lieu de descente. Validité 2 heures. Retour interdit. | | |
|--|---|---|
| EN VENTE A BORD | TITRE PLEIN TARIF | 1,50 € |
| RECHARGEMENT : CHEZ LES DEPOSITAIRES PAR CORRESPONDANCE PAR INTERNET ⁽²⁾ | TARIFS REDUITS | |
| | Titre : 15 voyages | 15,00 € |
| | Titre : 10 voyages Jeune | 8,00 € |
| | | Réservé aux moins de 26 ans |
| | Abonnement Mensuel | 30,00 € |
| | | Nombre de voyages illimités. Valable du 1 ^{er} au dernier jour du mois. |
| | Abonnement Annuel ⁽¹⁾ | 300,00 € |
| | | Nombre de voyages illimités. Valable du 1 ^{er} jour du 1 ^{er} mois de validité au dernier jour du 12 ^{ème} mois. |

⁽¹⁾ Titre pouvant être chargé uniquement sur une carte à puce personnalisée.

⁽²⁾ Uniquement pour les rechargements sur une carte à puce personnalisée.

**NE VOUS METTEZ PAS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE,
VOUS AURIEZ À PAYER UNE INDEMNITÉ FORFAITAIRE OU SERIEZ POURSUIVI.**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT DU RESEAU Arc en Ciel 2

Les abonnements sur carte à puce personnalisée et les billets sans contact, créés par le Département du Nord, sont gérés par Arc en Ciel 2.

1. Les titres sur carte à puce personnalisée

1.1. Utilisables dans le cadre de la tarification du Département du Nord, les titres de transports (15 voyages, 10 voyages Jeune, mensuel et annuel) sont mis à disposition des clients empruntant les services de transport du réseau Arc en Ciel 2.

1.2. L'abonnement annuels est rigoureusement personnel. Ils se composent d'une carte à puce personnalisée sur laquelle est chargé un titre annuel.

1.3. Le prix de l'abonnement annuel peut être révisé annuellement sur une période allant du 01/09/N au 31/08/N+1. Il est payable au comptant ou par prélèvement mensuel.

1.4. En cas de grève du transporteur, la durée de validité des abonnements sera prolongée de la durée de la période de grève et tous les autres titres ne seront pas remboursés.

1.5. L'abonnement annuel débute le 1^{er} jour du 1^{er} mois de validation et se termine le dernier jour du 12^{ème} mois; il est établi pour 12 mois sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties suivant les modalités citées aux paragraphes 3 et 4.

1.6. L'abonnement annuel doit être souscrit par correspondance ou auprès du siège d'Arc en Ciel 2 en remplissant le formulaire de création de support sans contact Pass Pass, en présentant une pièce d'identité, en fournissant une photo d'identité originale (fond neutre, 35 x 41) et un relevé d'identité bancaire, postal ou Caisse d'Epargne, accompagné du 1^{er} règlement par chèque, mandat cash ou espèces dans le cas où le voyageur opérerait pour un paiement par prélèvement mensuel.

1.7. La signature du formulaire d'abonnement entraîne l'ouverture d'un compte client dans le système billettique où seront contenues des informations personnelles.

2. Paiement de l'abonnement annuel par prélèvement automatique

2.1. Le prix de l'abonnement est un forfait, payable par prélèvement automatique mensuel sur une période de 11 mois pour l'abonnement annuel, avec un premier versement lors de la création de la carte à puce personnalisée, le prix de l'abonnement étant dû dans son intégralité pour la période de validité de l'abonnement.

2.2. Le payeur doit obligatoirement être majeur ou mineur émancipé (sur présentation d'un justificatif) ; il peut être différent de l'abonné ; il peut prendre en charge plusieurs abonnements.

2.3. Le payeur doit fournir à l'ouverture d'un compte-client un RIB (Relevé d'Identité Bancaire), un RIP (Relevé d'Identité Postal) ou un RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Epargne) ainsi qu'une autorisation de prélèvement dûment remplie et signée ; ces deux documents doivent être concordants.

2.4. Le payeur reçoit alors un avis indiquant le montant des sommes à prélever et les conditions générales de vente.

2.5. Les prélèvements sont effectués soit le 5, le 10 ou le 15 de chaque, sur le compte bancaire, postal ou Caisse d'Epargne spécifié par l'abonné ; les prélèvements sur un compte épargne ne sont pas autorisés.

2.6. Tout changement d'établissement bancaire doit être signalé par le payeur qui doit alors remplir une nouvelle autorisation de prélèvement et fournir un nouveau RIB, RIP ou RICE ; la même procédure s'applique en cas de changement de payeur ; ces modifications doivent être signalées auprès d'Arc en Ciel 2 avant le 15 du mois pour prendre effet au mois suivant (cachet de la poste faisant foi) de telle sorte qu'il ne puisse y avoir rupture dans le rythme des prélèvements ou dans la validité de l'abonnement.

2.7. En cas d'impayés, les frais de rejet bancaire, hors incident technique non imputable au payeur, sont à la charge du payeur. Si la régularisation du ou des impayé(s) n'est pas effectuée dans les délais accordés par Arc en Ciel 2, l'abonné sera radié pour une période de 12 mois. Il devra donc se munir d'un autre titre de transport (unitaire ou 15 voyages) pour accéder aux autocars du réseau Arc en Ciel 2. De plus, il s'expose aux poursuites judiciaires prévues par les lois en vigueur.

2.8. Un payeur dont le compte client est resté débiteur ne peut souscrire de nouveaux contrats d'abonnements Arc en Ciel 2 à paiement différé.

3. Résiliation du contrat d'abonnement à l'initiative du payeur

3.1. Le contrat peut être résilié à tout moment à la demande du payeur ; la demande doit être adressée par écrit à Arc en Ciel 2 - BP 135 - 59447 WASQUEHAL CEDEX.

3.2. Tout mois commencé est dû. Dans tous les cas, la résiliation ne sera effective que le mois suivant la réception du courrier de demande de résiliation.

3.3. Les paiements par prélèvements sont alors automatiquement arrêtés et l'abonnement n'est plus valide.

3.4. Si le compte client est débiteur la dette ne s'éteint qu'après paiement des sommes dues.

4. Résiliation du contrat d'abonnement à l'initiative d'Arc en Ciel 2

4.1. Le contrat d'abonnement est résilié de plein droit par Arc en Ciel 2 pour les motifs suivants :

- en cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces jointes, contrat non réglé dans sa totalité,

- en cas de fraude établie dans l'utilisation du titre de transport comme stipulé au paragraphe 5.3.

- en cas de 3 impayés au cours de la période d'abonnement, même s'ils ont été régularisés.

4.2. Dans tous ces cas, l'abonné sera radié pour une durée de 12 mois minimum. Il devra donc se munir d'un autre titre de transport (unitaire ou 15 voyages) pour accéder aux autocars du réseau Arc en Ciel 2. De plus, il s'expose aux poursuites judiciaires prévues par les lois en vigueur.

4.3. Arc en Ciel 2 signifie la résiliation au moyen d'un courrier recommandé adressé au dernier domicile connu du payeur et/ou de l'abonné.

4.4. Si le compte client est débiteur la dette ne s'éteint qu'après paiement des sommes dues.

5. Conditions d'utilisation

5.1. En cas de dysfonctionnement du support, le client doit se présenter muni d'une pièce d'identité chez Arc en Ciel 2 pour se faire établir un nouveau support en échange de son support détérioré ; le délai de reconstitution du support est au maximum de 72 heures.

5.2. Toute utilisation frauduleuse du titre de transport (falsification, contrefaçon...) constatée lors d'un contrôle entraîne le retrait immédiat de la carte et l'établissement d'un procès verbal d'infraction.

5.3. Les autres utilisations irrégulières du titre de transport, son oubli ou sa non-validation, constatées lors d'un contrôle, entraînent le paiement d'une indemnité forfaitaire conformément à la réglementation en vigueur des services de transports publics de voyageurs (cf : règlement intérieur).

5.4. La carte à puce personnalisée au nom du porteur et chargée du titre de transport doit être validée lors de chaque montée à bord des véhicules et présentée lors de tout contrôle. En cas de doute sur l'identité du porteur de la carte, il peut être demandé une justification d'identité.

5.5. Le billet sans contact doit être validée lors de chaque montée à bord des véhicules et présentée lors de tout contrôle. Il est anonyme et ne peut contenir qu'un seul type de contrat et une fois rechargé, ce contrat n'est plus modifiable. Ce billet sans contact ne peut être utilisé que par un seul client. Il peut être prêté à un autre usager. Ce billet sans contact ne donne pas lieu à la perception de frais de dossier.

Le billet sans contact peut être rechargé :

- chez les dépositaires du réseau Arc en Ciel 2,

- au siège d'Arc en Ciel 2 à Wasquehal.

6. Perte, vol ou détérioration de la carte à puce personnalisée

6.1. En cas de perte, vol ou de détérioration manifeste de la carte, le client doit se présenter, muni d'une pièce d'identité chez Arc en Ciel 2 pour se faire établir une nouvelle carte. L'ancienne carte n'est alors plus valide.

Le délai de reconstitution de la carte est de 72 heures et son coût s'élève à 10 € pour un abonné et 20 € pour un élève subventionné par le Département du Nord, payable lors du retrait de la carte ou avant son envoi.

6.2. Conformément à la réglementation en vigueur, l'abonné ne peut pas voyager sans titre de transport. Aucun remboursement des titres de transports achetés pendant le temps nécessaire à la reconstitution d'une nouvelle carte ne sera effectué.

6.3. Toute carte trouvée doit être envoyée par courrier à Arc en Ciel 2 - BP 135 - 59447 WASQUEHAL CEDEX.

7. Perte, vol ou détérioration d'un billet sans contact

En cas de perte, vol ou détérioration manifeste d'un billet sans contact, aucun remboursement ou duplicata ne sera réalisé.

8. Responsabilité du payeur et de l'abonné

8.1. Les conditions générales s'imposent à la fois au payeur et à l'abonné même lorsque ce dernier n'a pas personnellement signé la demande d'abonnement.

8.2. L'abonné et/ou le payeur reconnaissent avoir reçu un exemplaire de ces conditions lors de l'établissement du contrat ou de la réception de la carte à puce personnalisée.

9. Livraison

9.1. L'attribution de la carte à puce personnalisée ou du billet sans contact peut s'effectuer :

● Par envoi postal : les produits seront envoyés à l'adresse de livraison spécifiée par l'utilisateur sur le bon de commande dans un délai maximum de 5 jours ouvrables, suivant la réception du règlement.

La participation aux frais d'envoi et de gestion est gratuite. Toute réclamation relative à un dommage ou envoi incomplet doit être communiquée sous 3 jours, à compter de la réception de la commande, afin qu'elle soit prise en compte :

- par e-mail à l'adresse suivante : contact@arcenciel2.fr,

- par courrier adressé au Centre de Relation Clientèle Arc en Ciel 2 - BP 135 - 59447 WASQUEHAL CEDEX,

- par téléphone au 03 20 89 30 30,

En cas d'incidents de réception répétés, Arc en Ciel 2 se réserve le droit de suspendre l'envoi postal des commandes de l'utilisateur.

● Par retrait au siège d'Arc en Ciel 2 : les titres de transport pourront être retirés au siège d'Arc en Ciel 2 - 156 Rue Léon Jouhaux - BP 135 - 59447 WASQUEHAL CEDEX du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00.

9.2. Les produits commandés via le site Internet www.arcenciel2.fr seront rechargés 3 jours après l'achat sur les équipements embarqués des autocars du réseau Arc en Ciel 2.

9.3. Lors de l'attribution de la carte à puce personnalisée ou d'un billet sans contact, l'abonné se verra remettre gracieusement un étui de protection. Dans le cas d'une demande supplémentaire en cas de perte, de vol ou de détérioration, l'étui porte carte sera facturé 1 euro.

10. Dépositaire Arc en Ciel 2

La liste des dépositaires Arc en Ciel 2 est disponible sur le site Internet www.arcenciel2.fr.

11. Droit de rétractation

Le principe du droit de rétractation est fixé par le code de la consommation dans l'article L.121-20. Toutefois, l'article L.121-20-4 prévoit que les dispositions du droit de rétractation ne s'appliquent pas dès lors qu'il s'agit de prestation de service de transport qui doivent être fournis [...] à une date ou selon une périodicité déterminée.

12. Paiements acceptés

- chèque bancaire libellé en Euros et émis dans la zone Euro à l'ordre d'Arc en Ciel 2, si le chèque est émis d'un autre pays, aucun frais supplémentaire ne pourra être demandé à l'usager,

- mandat cash en Euros dont le bénéficiaire est « ARC EN CIEL 2 MARIOT-GAMELIN »,

- paiement en espèces, uniquement en cas de retrait au siège d'Arc en Ciel 2 à WASQUEHAL.

13. Différends et attribution de juridiction

Tout différend pouvant résulter de l'application de nos contrats sont de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille.

14. Charte de confidentialité

- Gestion des titres : les données nécessaires à la gestion des titres font l'objet d'un traitement informatique.

- Internet : le site Internet www.arcenciel2.fr a été déclaré auprès de la CNIL.

Conformément à l'article 34 de la loi « informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, en nous contactant à : contact@arcenciel2.fr ou au Centre de Relation Clientèle Arc en Ciel 2 - BP 135 - 59447 WASQUEHAL CEDEX.

Pour toute question ou problème à propos de votre commande, n'hésitez pas à contacter notre Centre de Relation Clientèle par téléphone au 03 20 89 30 30 ou par courriel à contact@arcenciel2.fr.

Réseau départemental "Arc en Ciel 2".

FORMULAIRE DE CREATION DE SUPPORT SANS CONTACT PASS PASS

Support sans contact souhaité (cochez la case de votre choix) :

| | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Carte sans contact (carte à puce personnalisée, chargement de l'ensemble de la gamme des titres possibles) - Joindre une photocopie de votre pièce d'identité comportant votre date de naissance - Joindre une photo d'identité (format 35 x 41) N.B. : la création de la carte sans contact est gratuite . Le duplicata pour perte, vol ou détérioration coûte 10 € . | <input type="checkbox"/> Billet sans contact (non personnalisé) N.B. : la création du billet sans contact est gratuite . En cas de perte, vol ou détérioration, aucun duplicata ne sera réalisé . |
|---|--|

Veillez remplir le formulaire en lettres capitales. Les informations avec un astérisque () sont à renseigner obligatoirement.*

Civilité* : Monsieur Madame Mademoiselle

NOM* :

Prénom* :

Adresse* :

Code Postal* : | | | | | | | **VILLE*** :

Date de naissance* : | | | | / | | | | / | | | | | |

CATEGORIE* : Ecolier Collégien / Lycéen Etudiant
 Exerce une profession Sans profession Retraité

Téléphone : | | | | | | | | | | | | | | | | **Portable** : | | | | | | | | | | | | | | | |

E-mail :

Cochez la case ci-contre si vous souhaitez qu'Arc en Ciel 2 vous envoie des informations de promotion ou de perturbation sur le réseau par e-mail à l'adresse précisée ci-dessus.

Trajet emprunté le plus fréquemment :

Commune de départ* : **Commune d'arrivée*** :

Les informations portées sur le présent document sont strictement confidentielles et ne seront transmises qu'aux personnes directement intéressées par votre dossier. Certaines de vos informations pouvant être enregistrées dans un système de gestion automatisée, nous vous informons que vous avez la possibilité d'exercer votre droit d'accès selon les modalités prévues aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
 Cochez la case ci-contre si vous refusez l'utilisation de vos informations personnelles à des fins autres que celles de créer et gérer votre dossier.

Fait à, le Signature* :

Je souhaite le chargement du (des) titre(s) de transport suivant sur mon support sans contact :

| Titre de transport | Tarif Unitaire T.T.C. | Quantité désirée | Mode de règlement |
|--------------------|-----------------------|------------------|--|
| | | | <input type="checkbox"/> Titre : 15 voyages <input type="checkbox"/> Titre : 10 voyages Jeune ⁽²⁾ <input type="checkbox"/> Abonnement mensuel Mois désiré(s) : <input type="checkbox"/> Abonnement annuel ⁽¹⁾ Indiquez le mois et l'année de début d'abonnement désiré / |

⁽¹⁾Titre pouvant être chargé uniquement sur une carte sans contact.
⁽²⁾Titre réservé uniquement aux moins de 26 ans.

Un bon de commande vous sera joint lors de chaque achat par correspondance.

Cadre réservé à Arc en Ciel 2

N° client : | | | | | | | | | | | | | | | | - Traitement le : | | | | / | | | | / | | | | | |

FORMULAIRE D'ADHESION POUR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Abonnement annuel (300,00 €/an)
JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RIB, UN RIP ou UN RICE

Je désire bénéficier du prélèvement automatique pour mon abonnement annuel (un premier versement de 25,00 € par chèque lors de la création de la carte sans contact et un prélèvement de 11 mensualités de 25,00 €) et je confirme avoir pris connaissance des conditions de vente et d'utilisation des titres de transport du réseau Arc en Ciel 2.

Je choisis d'être prélevé le (cochez ci-dessous la case de votre choix. Par défaut, si vous ne cochez pas, vous serez prélevé le 5^{ème} jour de chaque mois) :

5^{ème} jour de chaque mois 10^{ème} jour de chaque mois 15^{ème} jour de chaque mois

1 AUTORISATION DE PRELEVEMENT (à conserver par Arc en Ciel 2)

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Titulaire du compte à débiter

NOM : Prénom :

Adresse :

Nom et adresse du créancier : MARIOT GAMELIN - RUE DE LA PAIX - 59496 SALOME

N° National d'émetteur :
593220

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

Désignation du compte à débiter :

Etablissement Guichet N° de compte Clé RIB

Date et signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 01/04/80 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

2 AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Titulaire du compte à débiter

NOM : Prénom :

Nom et adresse du créancier : MARIOT GAMELIN - RUE DE LA PAIX - 59496 SALOME

N° National d'émetteur :
593220

Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :

Désignation du compte à débiter :

Etablissement Guichet N° de compte Clé RIB

Date et signature :